

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

Insecticide FLAGSHIP®

INSECTICIDE

GRANULÉS MOUILLABLES

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression des insectes nuisibles sur les plantes ornementales d'extérieur et les poivrons de serre.

PRINCIPE ACTIF :

Thiaméthoxame25 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **30723**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **450 g – 3,4 kg**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. **EMPÊCHER TOUTE PERSONNE NON AUTORISÉE D'AVOIR ACCÈS À CE PRODUIT.** Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas appliquer par voie aérienne..

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, tel que les maisons, les chalets, les écoles et les zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays du monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc., au 1-877-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application.

Retirer immédiatement les vêtements si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter des chaussures contaminées.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Il s'agit d'un produit systémique dont les résidus dans le sol peuvent être assimilés par les végétaux et transportés dans leurs feuilles, leur pollen et leur nectar. Les abeilles peuvent être exposées directement, par dérive du brouillard de pulvérisation ou par la présence de résidus dans ou sur les feuilles ainsi que dans le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Pour limiter l'exposition des abeilles associée aux applications foliaires, NE PAS utiliser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles peuvent être présentes dans la zone traitée. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation pour réduire les effets néfastes sur les abeilles présentes dans les habitats situés près de la zone traitée. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Utilisation dans des serres : Toxique pour les abeilles et d'autres insectes utiles. Ne pas appliquer ce produit lorsque des abeilles ou d'autres insectes utiles sont présents dans la zone à traiter. Les résidus sur ou dans les plants ou le sol peuvent nuire aux abeilles ou à autres insectes utilisés dans les serres.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, sur un sol compacté ou argileux.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tel que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans un endroit frais et sec.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE	4	INSECTICIDE
---------------	----------	--------------------

Insecticide FLAGSHIP®

INSECTICIDE

GRANULÉS MOUILLABLES

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression des insectes nuisibles sur les plantes ornementales d'extérieur et les poivrons de serre.

PRINCIPE ACTIF :

Thiaméthoxame25 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : 30723

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE OF MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS A L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE.....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE.....	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux	10.1
Application par voie terrestre	10.2
Directives de mélange	10.2.1
Zones tampons de pulvérisation.....	10.3
Restrictions concernant les rotations.....	10.4
USAGES LIMITÉES	11.0
Plantes ornementales d'extérieur	11.1
Pépinières extérieures et aménagements paysagers	11.2
Légumes en serre.....	11.3
RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. **EMPÊCHER TOUTE PERSONNE NON AUTORISÉE D'AVOIR ACCÈS À CE PRODUIT.** Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, tel que les maisons, les chalets, les écoles et les zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays du monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc., au 1-877-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application.

Retirer immédiatement les vêtements si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter des chaussures contaminées.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Il s'agit d'un produit systémique dont les résidus dans le sol peuvent être assimilés par les végétaux et transportés dans leurs feuilles, leur pollen et leur nectar. Les abeilles peuvent être exposées directement, par dérive du brouillard de pulvérisation ou par la présence de résidus dans ou sur les feuilles ainsi que dans le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Pour limiter l'exposition des abeilles associée aux applications foliaires, NE PAS utiliser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles peuvent être présentes dans la zone traitée. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation pour réduire les effets néfastes sur les abeilles présentes dans les habitats situés près de la zone traitée. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Utilisation dans des serres : Toxique pour les abeilles et d'autres insectes utiles. Ne pas appliquer ce produit lorsque des abeilles ou d'autres insectes utiles sont présents dans la zone à traiter. Les résidus sur ou dans les plants ou le sol peuvent nuire aux abeilles ou à autres insectes utilisés dans les serres.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, sur un sol compacté ou argileux.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tel que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans un endroit frais et sec.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'insecticide FLAGSHIP® supprime, par ingestion et par contact, les insectes suceurs et broyeurs.

L'insecticide FLAGSHIP doit être appliqué sur le feuillage des plantes quand les populations d'insectes nuisibles commencent à se former, mais avant que celles-ci n'atteignent des niveaux dommageables sur le plan économique. On peut s'informer des seuils économiques pour les insectes supprimés par l'insecticide FLAGSHIP Insecticide auprès des autorités agricoles locales.

L'insecticide FLAGSHIP est absorbé par le feuillage après l'application. Cependant, une couverture complète demeure essentielle si l'on veut obtenir un rendement optimal. Appliquer l'insecticide FLAGSHIP dans suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture. Voir les informations concernant l'application dans la section Mode d'emploi de la présente étiquette. L'utilisation de plus grands volumes d'eau permettra en général une meilleure couverture, particulièrement lorsque les conditions sont défavorables (temps chaud, sec, etc.) ou lorsque le couvert végétal est dense.

L'insecticide FLAGSHIP résiste au délavage par la pluie lorsque la solution pulvérisée a eu le temps de sécher sur les plantes traitées.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1. Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ÉVITER que des effluents ou des eaux de ruissellement provenant de serres et contenant ce produit ne pénètrent dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Appliquer l'insecticide FLAGSHIP en utilisant le volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Utiliser un minimum de 100 L/ha, à moins d'indication contraire dans la présente étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense ou lorsque la culture est fortement attaquée par les insectes, utiliser de plus grands volumes d'eau. Éviter de traiter dans des conditions où il est impossible d'obtenir une couverture uniforme ou lorsqu'il y a un risque de dérive excessive. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Précautions

- 1) Avec des volumes d'eau de 100 L/ha, on peut améliorer la couverture en pulvérisant de fines gouttelettes.
- 2) Choisir des buses qui peuvent produire des gouttelettes de la taille voulue, dans la plage de pressions normale.
- 3) Lorsque les gouttelettes pulvérisées sont fines, il est important de s'assurer que toutes les buses fonctionnent et d'étalonner le pulvérisateur.
- 4) Le pulvérisateur doit se déplacer à une vitesse uniforme.
- 5) Surveiller les conditions environnementales et suivre à la lettre les **recommandations pour éviter toute dérive**.

10.2. Application par voie terrestre

Application avec pulvérisateur de grandes cultures – **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.2.1. Directives de mélange

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer

l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée. S'assurer que le contenant du produit est bien fermé.

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise d'insecticide FLAGSHIP dans le réservoir.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
4. Commencer à appliquer la solution lorsque l'insecticide FLAGSHIP est complètement mélangé à l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

10.3. Zones tampons de pulvérisation

Aucune zone tampon n'est requise dans les cas suivants :

- Les utilisations au moyen d'un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les milieux humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requise pour protéger les :		
		habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures	Plantes ornementales d'extérieur	10	5	2
	Pépinières d'extérieur et aménagements paysagers	5	3	1

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

10.4. Restrictions concernant les rotations

Les champs traités peuvent être réensemencés immédiatement après la récolte ou dès que possible après la dernière application avec les cultures indiquées sur la présente étiquette ou avec du sorgho, du blé, de l'orge et du canola. Les cultures-abri utilisées pour lutter contre l'érosion ou améliorer le sol pourront être ensemencées dès que possible après la dernière

application. Toutefois, la culture-abri ne pourra servir à la paissance ni être récoltée pour l'alimentation humaine ou animale. Pour toutes les autres cultures, observer un délai de 120 jours avant de semer.

11.0 USAGES LIMITÉES

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

11.1. Plantes ornementales d'extérieur

PLANTES ORNEMENTALES (CONIFÈRES PERMANENTS ET GRAMINÉES ORNEMENTALES SEULEMENT)	
CULTURES	PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR
INSECTE	Charançon noir de la vigne (<i>Otiorhynchus sulcatus</i>)
DOSE	10,5-14 g/100 L d'eau
VOLUME DE PULVÉRISATION	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage – jusqu'à 2000 L/ha.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	7
NOTES	<p>Application foliaire uniquement.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 traitements par an.</p> <p>Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables ou dès que l'on observe la présence de charançons ou de dommages. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables.</p> <p>Utiliser les doses plus élevées pour les fortes infestations.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p>
PRÉCAUTIONS RELATIVES AUX POLLINISATEURS	<p>Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ou laisser dériver l'insecticide FLAGSHIP sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après avoir appliqué l'insecticide FLAGSHIP, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

11.2. Pépinières extérieures et aménagements paysagers

CULTURES	PÉPINIÈRES EXTÉRIEURES ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS (CONIFÈRES PERMANENTS ET GRAMINÉES ORNEMENTALES SEULEMENT)
INSECTE	Punaise marbrée (répression)
DOSE	280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage, sans ruissellement excessif (gouttes).
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	N/A
NOTES	<p>Application foliaire seulement.</p> <p>Effectuer un seul traitement par an.</p> <p>Traiter avant que les populations d'insectes causent des dommages importants à la plante hôte. Pour l'utilisation en milieu résidentielle dans les aménagements paysagers; ne pas permettre à quiconque de retourner dans les zones traitées tant que les résidus ne sont pas secs.</p> <p>Avant de procéder à des applications à grande échelle sur une culture quelconque, traiter un sous-échantillon représentatif des végétaux à traiter pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque pour ceux-ci dans les conditions présentes. Les conditions de croissance et les pratiques culturales varient et peuvent avoir une incidence sur la phytotoxicité du produit.</p> <p>Il est fortement recommandé d'effectuer des évaluations sur un ensemble d'échantillons de matériel végétal afin de déceler tout signe de phytotoxicité avant de traiter une culture entière.</p>
PRÉCAUTIONS RELATIVES AUX POLLINISATEURS	<p>Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide FLAGSHIP sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailluse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin.</p> <p>Après une application d'insecticide FLAGSHIP, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

11.3. Légumes en serre

CULTURES	POIVRONS DE SERRE
INSECTE	Charançon du poivron (<i>Anthonomus eugeni</i>) (répression seulement)
DOSE	14 g/100 L d'eau
VOLUME DE PULVÉRISATION	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète; jusqu'à 2000 L/ha.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	7
Délai avant la récolte (jours)	1
NOTES	<p>Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables.</p> <p>Surveiller les serres et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables.</p> <p>Maximum de 3 traitements par cycle cultural.</p> <p>L'insecticide FLAGSHIP doit être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée complet comprenant la surveillance à l'aide d'appâts et de pièges collants, des inspections régulières (au moins une fois par semaine) de la culture pour la détection de symptômes d'oviposition sur les jeunes fruits, l'enlèvement et l'élimination appropriée des fruits probablement infectés ainsi que la désinfection complète à la fin de chaque cycle cultural.</p>
MISES EN GARDE POUR LES POLLINISATEURS	Toxique pour les abeilles et autres insectes bénéfiques. Éviter l'application lorsque des abeilles ou d'autres insectes utiles visitent activement la zone de traitement. Les résidus dans/sur les plantes ou le sol peuvent nuire aux abeilles et autres insectes bénéfiques utilisés dans la production en serre.

12.0 RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, insecticide FLAGSHIP, insecticide du groupe 4 (classe des néonicotinoïdes). Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide FLAGSHIP et à d'autres insecticides du groupe 4. Les individus résistants peuvent devenir dominants dans la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé à répétition dans le même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide FLAGSHIP ou d'autres insecticides du groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent et qui sont efficaces, lorsque cet emploi est permis. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et faisant place à des méthodes de lutte culturale ou biologique ou à d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.